

Québec, le 30 mai 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance des deux pétitions identiques relatives à l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ) qui ont été déposées devant l'Assemblée nationale le 27 avril 2017 par le député de Jonquière, M. Sylvain Gaudreault. L'une de ces pétitions a été signée par 239 personnes et l'autre a été signée par 1 086 personnes.

Les pétitionnaires demandent l'abolition de l'OACIQ, le transfert à un autre organisme de ses fonctions et la mise en place de mesures pour dédommager les personnes lésées par un courtier immobilier.

L'OACIQ est un organisme d'autoréglementation qui doit surveiller la pratique des courtiers immobiliers. L'OACIQ n'a pas pour mandat de surveiller la pratique des inspecteurs en bâtiments. Ainsi, la Loi sur le courtage immobilier ne peut prévoir des mesures pour les fautes commises par des inspecteurs en bâtiment.

Mais advenant qu'un tribunal conclue qu'un courtier a commis une faute qui a causé des dommages, le Fonds d'assurance de responsabilité professionnelle du courtage immobilier du Québec veillera à indemniser la victime. Il existe également un Fonds d'indemnisation qui peut servir à indemniser les victimes de fraude ou de manœuvre malhonnête commises par un courtier. Sans oublier le comité de discipline qui peut imposer des

sanctions allant jusqu'à la radiation de la profession. Ainsi, il existe amplement de mesures de dédommagements et de sanctions lorsqu'un courtier est trouvé fautif.

Ceci dit et bien que je sois d'avis qu'en la matière l'OACIQ exerce bien sa mission de protection du public, je compte déposer très bientôt un projet de loi qui aura pour effet de renforcer la gouvernance de l'OACIQ afin de mieux refléter sa mission de protection du public et d'augmenter les sanctions pécuniaires pouvant être imposés aux courtiers immobiliers.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Carlos Leitão